

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 15845**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Conducteur de machine à imprimer d'exploitation complexe flexographie

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|--|--|
| Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) de l'imprimerie et des industries graphiques - Union nationale de l'imprimerie et de la communication (UNIC) | Secrétaire CPNE |

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3138 - Imprimeries de labeur et industries graphiques

Code(s) NSF :

322u Conduite, surveillance de machines : impression

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les personnes ayant obtenu le CQP conducteur de machine à imprimer d'exploitation complexe flexographie doivent pouvoir réaliser les activités de production suivantes:

- Prise de connaissance du dossier de fabrication
- Approvisionnement en matières premières
- Réalisation de teinte
- Préparation et réglages de la presse flexographique et obtention du Bon A Rouler
- Surveillance et ajustement des réglages sur la presse flexographique en cours de production
- Mise à disposition du tirage
- Transmission Informations et consignes
- Remise en état de la presse flexographique et du poste de travail
- Entretien de 1er niveau des presses flexographiques
- Pour réaliser l'ensemble de ces activités, ils doivent être capables de mettre en œuvre des compétences suivantes :
- Analyser la nature du produit à réaliser et vérifier la faisabilité technique
- Identifier les conséquences de son activité
- Assurer le suivi qualité
- Préparer les encres
- Préparer un ton direct
- Préparer et régler les groupes d'impression d'une presse flexographique
- Régler le passage du support
- Préparer les éléments de façonnage
- Maîtriser le pupitre d'une presse flexographique
- Maintenir une production sur la presse flexographique en respect avec la modèle de référence
- Réceptionner les productions en sortie de presse flexographique
- Intervenir sur la presse flexographique en cas d'incident de production
- Contrôler les clichés et les tramés
- Contrôler les encres
- Contrôler les cylindres et les racles
- Contrôler les éléments de transport du support et la sortie
- Contrôler les outils du groupe de façonnage
- Evaluer la conformité de l'imprimé avec le modèle de référence (dossier de fabrication et BAR)
- Remettre en état son environnement de travail
- Assurer l'entretien régulier de la presse flexographique
- Réaliser les opérations de maintenance permettant d'assurer la production sur une presse flexographique
- Appliquer les règles relatives à l'hygiène et à la sécurité
- Intégrer les enjeux liés au respect de l'environnement dans sa production
- Mettre en application les procédures assurance qualité
- Organiser son espace de production
- Prendre en compte les contraintes liées à la chaîne de fabrication et au travail d'équipe
- Vérifier les stocks de supports et de matières d'œuvre dans l'atelier
- Communiquer et rendre compte
- Présenter clairement une situation en restant à l'écoute de ses interlocuteurs
- Assurer l'interface avec les services internes
- Participer à l'évaluation et au développement de ses compétences

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le secteur des Industries Graphiques représente en 2016 : 4 200 établissements France entière. Regroupés en trois grandes familles de métiers : prepresse (NAF 1813z), imprimerie (NAF1812z), façonnage (NAF 1814z), les entreprises sont plutôt de petite taille 75% des entreprises comptent moins de 10 salariés. Les 50 000 salariés du secteur se répartissent de la façon suivante : 19 % des salariés en prepresse, 45% des salariés en impression et 36% des salariés 777 en façonnage.

Conducteur de machine à imprimer d'exploitation complexe flexographie

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1301 : Conduite de machines d'impression

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Pour les candidats ayant suivi une formation préparatoire au CQP de conducteur de machine à imprimer d'exploitation complexe flexographie.

Ils prendront part à trois épreuves distinctes qui chacune permet de questionner leur capacité à répondre aux différentes exigences du métier visé par la qualification:

Epreuve pratique: Le candidat est mis en situation réelle de production et doit démontrer sa capacité à réaliser une production sur une machine à imprimer d'exploitation complexe flexographie. Il est évalué sur des aspects principalement techniques (réglages, contrôles, organisation). Cette épreuve comporte un échange avec le jury sous forme d'oral, qui vient compléter et affiner l'évaluation.

Mémoire: Il doit relater les expériences vécues par le candidat lors de son stage en entreprise. Il permet ainsi d'attester de sa capacité à gérer les imprévus, à intégrer les consignes et à interagir avec son environnement professionnel. Le mémoire donne lieu à une présentation orale, qui permet au candidat de préciser certains points insuffisamment développés.

Epreuve écrite (QCM): Elle permet de s'assurer que le candidat possède les principales connaissances nécessaires à l'exercice du métier.

Les épreuves d'examen ont lieu à l'issue du parcours de formation du candidat.

Pour les candidats qui souhaitent obtenir le CQP par Validation des acquis de l'expérience (VAE) :

Après avoir renseigné un dossier de recevabilité de leur demande de VAE qui permet d'attester de l'expérience préalable du candidat au métier de conducteur de machine à imprimer d'exploitation complexe flexographie, celui-ci va rédiger un dossier-mémoire. Il s'agit, en suivant une trame prédéfinie qui renvoie aux différentes compétences du référentiel, de donner les moyens au candidat de démontrer celles qu'il maîtrise au travers d'une formalisation par écrit décrivant le métier et les activités mises en œuvre.

Si le contenu du dossier mémoire est validé par le jury, le candidat est convoqué pour une présentation orale qui vise à confirmer ses compétences ou au contraire à repérer d'éventuelles limites. Il s'agit au travers de cet échange de procéder à une évaluation du candidat qui soit la plus représentative possible de ses acquis.

Validité des composants acquises : non prévue

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION | OUINON | COMPOSITION DES JURYS |
|--|--------|--|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X | |
| En contrat d'apprentissage | X | |
| Après un parcours de formation continue | X | Jury paritaire composé de 3 membres minimum dont le Président qui est issu du collège patronal et les 2 autres membres dont un issu du collège salarié et l'autre d'un organisme de formation. |
| En contrat de professionnalisation | X | Jury paritaire composé de 3 membres minimum dont le Président qui est issu du collège patronal et les 2 autres membres dont un issu du collège salarié et l'autre d'un organisme de formation. |
| Par candidature individuelle | X | Jury paritaire composé de 3 membres minimum dont le Président qui est issu du collège patronal et les 2 autres membres dont un issu du collège salarié et l'autre d'un organisme de formation. |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2009 | X | Jury paritaire composé de 3 membres minimum dont le Président qui est issu du collège patronal et les 2 autres membres dont un issu du collège salarié et l'autre d'un organisme de formation. |

| | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | | X |
| Accessible en Polynésie Française | | X |

Base légale**Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 10 août 2012 publié au Journal Officiel du 22 août 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé Certificat de qualification professionnelle Conducteur de machine à imprimer d'exploitation complexe flexographie avec effet au 22 août 2012, jusqu'au 22 août 2017.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Arrêté du 27 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 4 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans avec effet au 22 août 2017, jusqu'au 4 janvier 2024.

Pour plus d'informations**Statistiques :****Autres sources d'information :**

Entre 5 et 10 CQP de conducteur de machine à imprimer d'exploitation complexe flexographie par an

[UNIIC - CPNEFP Imprimerie et Industries Graphiques](#)

[IDEP](#)

Lieu(x) de certification :

CPNEFP

68, bd Saint Marcel

75005 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

AMIGRAF, LILLE(59)

MEDIAGRAF, LA PLAINE ST DENIS (93)

GOBELINS, NOISY LE GRAND (93)

AFI LNR, MONT ST AIGNAN (76)

GRAFIPOLIS, NANTES (44)

CIFOP, L'ISLE d'ESPAGNAC (16)

SEPR, LYON (69)

Historique de la certification :